

FCPP

Dix ans de stratégie de sauvegarde

Numéro 18, hiver 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18276ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1983). FCPP : dix ans de stratégie de sauvegarde. *Continuité*, (18), 8–8.

FCPP

DIX ANS DE STRATÉGIE DE SAUVEGARDE

Dans les années 1970, la boule du démolisseur a frappé plus d'une fois non seulement des bâtiments notoires mais a aussi dévasté des rues entières de nos villes et de nos villages au nom du progrès ou de la modernité. La maison Van Horne à Montréal et l'Hôtel Brochu, place Royale à Québec, sont des exemples saisissants de cette triste histoire.

Au niveau du paysage urbain, des méga-projets comme le complexe «G» à Québec et le complexe Guy Favreau à Montréal ont amené la démolition de rues et de quartiers entiers; il en fut de même d'Halifax à Vancouver. Il semble plus facile de sacrifier les témoins de notre histoire que d'améliorer le cadre de vie des citoyens.

Vers le milieu des années 1970, les agressions répétées contre les paysages urbains au Canada finissent par rallier les partisans de la conservation dont les forces s'unissent en vue de contrer ces démolitions en série et d'arrêter ce cancer des espaces vagues dans le cœur de nos villes et villages.

La réclamation d'audiences publiques avant que les projets de démolition ne soient mis à exécution favorisa l'émergence de deux phénomènes: la création de groupes de citoyens défendant leur patrimoine d'une part et une définition extensive du concept de patrimoine architectural.

La thèse historique: une nation sans culture est comme une personne sans mémoire. Notre architecture est partie intégrante de notre vie culturelle et sociale de tous les jours; elle véhicule une leçon vivante de notre histoire, de la continuité de notre société, une preuve tangible de notre passé et un support pour notre avenir.

Les considérations sociales et économiques: les vieux quartiers sont des microcosmes complexes dont l'allure, les dimensions et l'évolution sont le résultat d'une croissance dynamique au rythme des habitants et selon le pouls des généra-

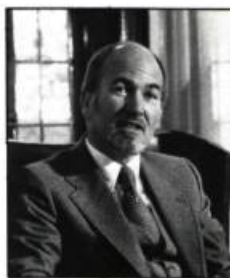
tions. Les démolitions viennent rompre cet équilibre et l'insertion de méga-structures est en désaccord avec la trame de nos villes. Premiers concernés, les habitants du quartier n'ont de choix que de subir ce qui est décidé pour eux: tours d'habitation, autoroutes et stationnements causent d'irréparables dommages non seulement au paysage urbain mais plus encore au tissu social.

Cependant à cause du climat économique (coût exorbitant de l'énergie et inflation galopante), il est maintenant plus avantageux de restaurer, rénover ou recycler un bâtiment en place que d'en construire un nouveau. La conservation crée de l'emploi puisque la réhabilitation demande plus de main-d'œuvre que la construction nouvelle; elle épargne également énergie et capital.

De temps à autre, ces arguments de la conservation touchent les bonnes personnes (politiciens, gestionnaires, promoteurs) et un bâtiment sur la «corde raide» sera sauvé car on lui aura trouvé une vocation nouvelle. Au début des années 1970 ces considérations étaient fort négligées, voire même ignorées, par les promoteurs et les politiciens; on a cru qu'un organisme national catalyserait les forces de tous ces groupes de «conservationnistes».

Le 28 mars 1973, le ministre de la Consommation et des Corporations signe la lettre patente qui instituera la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine, avec pour mandat la sauvegarde de l'environnement bâti au Canada.

Le gouvernement envisagea d'abord de faire de ce nouvel organisme une agence fédérale comme la Direction des lieux et des parcs historiques natio-



Jacques Dalibard,
directeur général
de la FCPP

naux, mais l'expérience des autres pays a montré qu'un organisme de sauvegarde fonctionne mieux s'il est indépendant. Ce projet d'incorporation fut donc abandonné et la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine devint un organisme national sans but lucratif avec un conseil d'administration élu par ses membres. Une dotation de 12 millions de dollars devait assurer son autofinancement.

LA NOUVELLE TENDANCE

En général, on s'entend pour reconnaître à la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine une philosophie et une pratique de la conservation de l'environnement bâti. Selon Jacques Dalibard, qui est son directeur général, il ne fait aucun doute que la nouvelle conception du patrimoine est le résultat d'une évolution de la perception et de la sensibilité envers les bâtiments anciens et l'environnement physique.

Voici dix ans, un bâtiment qui possédait des caractéristiques architecturales et historiques était ce qu'on pouvait appeler un «bâtiment historique». L'idée d'un bâtiment-musée dont on a arrêté le temps dans l'espace est complètement dépassée. Le mot «patrimoine» ne se

rapporte plus nécessairement à quelque chose d'ancien, de périmé ou de désuet; le mot englobe aujourd'hui l'architecture vernaculaire, le paysage urbain ou une rue principale, bref tout l'environnement bâti.

Cet élargissement est très important, car il a révolutionné la stratégie de sauvegarde! Il y a une dizaine d'années les «conservationnistes» traitaient chaque cas isolément, suivant une approche ponctuelle, avec des solutions à court terme souvent inefficaces. En cernant le problème et en redéfinissant notre notion de «patrimoine bâti», nous tenterons d'apporter des solutions à ces problèmes sous-jacents qui ont si souvent mis en péril notre environnement bâti.

Selon Jacques Dalibard, notre objectif est de sensibiliser tous et chacun aux avantages d'un développement planifié. Nos collectivités et leur cadre physique sont des entités dont la gestion vaut l'effort investi.

La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine assume son mandat — conserver le patrimoine bâti et dispenser son action dans tout le Canada. La tâche est gigantesque et les moyens limités.

D'après son directeur «cette Fondation est un service de renseignements et de documentation sur les principes et les méthodes de restauration, de conservation, de recyclage des bâtiments.»

Dans un autre article, nous décrivons les divers programmes et activités mis en oeuvre par la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine pour atteindre son objectif: assurer que l'amélioration du milieu physique de nos communautés soit l'objet d'une planification rationnelle de la part des personnes impliquées et empêcher la destruction des ensembles architecturaux de ceux qui nous ont précédé tout en évitant les préservations contraires à l'évolution de notre société et des groupes qui la composent.